

Factsheet pour la formation ASSE

Association Suisse des Salles d'Escalade (ASSE)

Fondation de l'association le 13.10.2007 sous le nom de CI Murs d'escalade (CIME), changement de nom en 2023 pour devenir l'ASSE. L'ASSE a pour but de consolider les intérêts et les standards communs pour les installations artificielles d'escalade, notamment en matière de sécurité.

Objectif et base de la formation

- La formation ASSE répond au besoin des installations de bloc et d'escalade de former et d'engager leur propre personnel d'encadrement et de formation.
- La formation a pour but de rendre l'encadrement et la formation aussi sûrs que possible, aussi bien pour les participants que pour les moniteurs de l'ASSE, pendant et après l'événement/le cours.
- La formation se base sur les règles d'escalade de l'ASSE, la brochure « Grimper en sécurité indoor » et les modes d'emploi des fabricants de matériel d'escalade.

Les moniteurs de l'ASSE se comportent conformément au manuel de formation de l'ASSE. Ils ne doivent pas aller à l'encontre des directives de sécurité. Le manuel de formation constitue la référence technique de la formation ASSE et est pertinent tant pour le moniteur ASSE que pour son formateur (responsable de formation ASSE).

Niveaux de fonction et niveau d'escalade requis pour les moniteurs de l'ASSE

La formation ASSE prévoit 3 niveaux de fonction, le niveau immédiatement supérieur comprenant à chaque fois le ou les niveaux précédents :

- **L'animateur ASSE** : Peut assurer les participants lors d'événements. Le niveau 4c est entre autre exigé.
- **L'encadrant ASSE** : Encadre des participants grim pant par cordées de trois. Le niveau 5b est entre autre exigé.
- **L'instructeur ASSE** : Forme les participants à l'escalade en moulinette et à l'escalade en tête. Le niveau 6b est entre autres exigé.

Durée de la formation

La durée de la formation dépend du niveau de formation des participants et du degré de compétence visé. Des stages pratiques font également partie de la formation. Leur durée dépendant aussi du niveau de formation des participants.

Formation et formation continue par les responsables de formation ASSE

La formation de l'ASSE est basée sur le rôle des responsables de formation, qui testent les candidats, les instruisent et les inscrivent aux examens. Un responsable de formation doit lui-même avoir suivi la formation et réussi

l'examen. Chaque salle d'escalade peut avoir au maximum un responsable de formation. Le responsable de formation organise chaque année des formations continues.

Formation décentralisée

Le concept basé sur les responsables de formation permet d'organiser des formations à divers moments et à divers endroits, par exemple dans une salle d'escalade. Deux experts de l'ASSE se rendent en fin de formation sur site pour tester les candidats.

Rayon d'action

La formation de l'ASSE se limite aux structures artificielles d'escalade. Les moniteurs ASSE n'ont pas le droit d'encadrer des participants contre rémunération en milieu naturel.

Formation ASSE pour les « non-salles d'escalade »

Les institutions externes devront dans le futur pouvoir disposer d'un responsable de formation et organiser des formations. Le test par les experts de l'ASSE restera nécessaire.

Pour une éventuelle reconnaissance d'une formation externe par l'ASSE, les exigences en matière de formation et d'examen ainsi que le concept de formation de l'ASSE devront être respectés et garantis

Pour plus d'informations, veuillez contacter info@kletteranlagen.ch

V 08.11.2023

